Du point médian et de l'écriture inclusive

Vous aurez remarqué que nous utilisons sur notre site le point médian • associé au **e** féminin sous les formes **•e**, **•es** sans reprendre d'autres solutions de l'écriture dite inclusive, à savoir :
— L'agrégation des articles féminin•masculin (toutes et tous, de la•du, la•le, un•e)
— L'agrégation des accords traditionnels (auteur•trice, chomeur•euse, etc.)
— Les accords multiples dans la phrase (féminin et masculin)

Pourquoi un tel choix ? Il est fondé sur la promotion militante de l'égalité Femme-Homme, la lecture, la typographie.

Objet et pratique de l'écriture inclusive

L'objet de l'écriture dite « inclusive » est de *consacrer l'Humain, l'Humanisme en refusant la réduction d'une personne à un genre dominant : le masculin.* Elle participe à la *promotion de l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans la société.* Le principe consiste à signaler distinctement le féminin pour que le masculin ne soit plus exclusif afin de consacrer l'égalité de la représentation des personnes et des genres : homme et femme, féminin et masculin. Les mots portent ainsi les deux sexes, ils deviennent « neutres » ou « hermaphrodites » suivant les sensibilités. *Cette écriture citoyenne d'un texte doit être concise et lisible pour transcrire efficacement le message militant en s'appuyant sur la typographie qui a pour objet essentiel de faciliter la lecture.*

Face à la difficulté de *conjuguer le double objectif de féminisation et de lisibilité,* la pratique actuelle de l'écriture inclusive a souvent recours au pluriel (aux, des, les) afin d'éviter la répétition des articles marquant le féminin et le masculin (du, de la, le, la), à privilégier les formes neutres (sans marque de genre). Tout se passe comme si la rédaction inclusive conduisait à une pratique tiraillée entre féminisation et conduite d'évitement voire de privilégier l'androgynie. Bref, de pervertir la pratique « inclusive » en la rendant inefficace.

Le point crucial réside dans la féminisation des mots indiquant les fonctions. La reconnaissance sociale s'opère dans la promotion des fonctions ouvertes à toutes et à tous. L'accumulation des articles et des suffixes indiquant les genres est, en termes de lisibilité, contre-productive. Les pratiques actuelles composent idéalement les articles dans l'ordre alphabétique (pas de préférence de genre) avec divers signes typographiques de distinction ; on trouve agrégé : la/le, la-le, la.le ; du/de la, du-de la, du.de la ; tous/toutes, tout.e.s. Ce problème d'accumulation des signes se retrouve dans la terminaison des mots avec le procédé : racine du mot + suffixe masculin + point simple ou médian + suffixe féminin + point simple ou médian + pluriel (exemples : technicien.ne.s, travailleur.euse.s, animateur.rice.s). Ces deux types d'agrégation cumulés produisent un effet de redondance préjudiciable à la lecture, à la gestion des césures (coupures des mots) et à la mise en pages par la difficulté de gérer les espaces-mots pour composer de véritables textes. À noter que la terminaison.e (s) dans la rédaction d'un courriel fait apparaître le mot en « lien » (indication en bleu souligné d'un trait). Précisions que l'écriture inclusive a surtout été utilisée, dans l'entreprise, pour les courts écrits de communication interne : courriels et fiches de poste réalisés par des DRH voulant éviter les procès en

discrimination et/ou promouvoir à bon compte l'affichage de l'égalité des salarié •es. Ce problème de lisibilité réside dans le fait que les promoteur•es et rédacteur•es de l'écriture inclusive ne sont ni typographes ni metteur•es en pages mais plutôt des historien•es de la grammaire qui ne peuvent s'empêcher d'en faire d'où les formules agrégatives (articles et terminaisons). *L'enjeu réside alors dans l'usage d'un signe fort, d'un signal qui ne nuise ni à la lisibilité (déchiffrement) ni à la lecture (fluidité).*

Du point médian associé à une terminaison simplifiée des fonctions

Pourquoi le point médian ?
Dans l'histoire de l'écrit le point médian fut utilisé dans les antiques manuscrits avec la valeur des deux points **:** et il n'a pas été retenu en typographie comme signe de ponctuation. Sa nouveauté, en terme typographique, lui permet visuellement d'être aussitôt repérer en l'associant à la marque du féminin **e**. De cette façon **•e** signale la volonté militante que le masculin ne soit plus exclusif en consacrant l'égalité de repré- sentation des personnes et des sexes.

Pourquoi pas – / . ?
Parce que ces signes de ponctuation, attachés à l'histoire de l'imprimé, portent des significations fortes : le point **.** « ponctue », la barre de fraction **/** « sépare » et le tiret **- – —** segment court ou long « uni », « encadre » (valeur de parenthèse) voire indique en début de ligne le « dialogue ».
En revanche le point médian, exempt de sens, à l'avantage de la nouveauté visuelle et par la même relève de la signalétique. C'est ce qui lui donne la primauté sur les autres signes de ponctuation en lui permettant de signaler distinctement l'adjonction du féminin par la répétition de son usage. *Le point médian devient ainsi le signe typographique qui signale le féminin dans des mots-fonctions portant les deux genres.*

Afin d'assurer la promotion d'une écriture militante, citoyenne, humaniste – concise et lisible – dans laquelle les mots désignant les fonctions portent les deux genres nous prônons – expérience aidant – l'emploi systématique de la formule **•e** et **•es** tout en conservant l'article masculin de départ (conservation de l'histoire de la langue et rapidité du déchiffrement).
C'est une solution simple (non simpliste) et hyper efficace en termes de féminisation, de lisibilité, de composition (du texte) et de mise en pages (problème des césures – coupures des mots – et de la gestion des espaces-mots). Par exemple, cette solution évite avec l'adoption de la forme « chômeur•e » qu' « un-e chômeur•euse » soit interprétée comme une chômeuse heureuse !).

Le principe est de promouvoir le **•e** en tant que signe militant permettant de consacrer au sein des fonctions le « genre complet » désignant *la personne humaine non réduite à un sexe* (voir notre affiche).

N.B. : Exception à la règle nous laissons tel quel « employeur » avec son euphémisme « entrepreneur » pour mieux marquer la position de domination de la fonction face à la solidarité des élu•es, délégué•es, salarié•es, syndiqué•es, etc., etc.

Le 20 septembre 2018.